



Fuite d'eau facture

Par anonyme16

Bonjour à tous,

Il y a quelques mois, j'ai reçu une facture d'eau avec une surconsommation de +260?. Je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une pièce du chauffe eau qui fuyait.

Le propriétaire a fait changer la pièce mais pas de manière "officielle", je n'ai donc pas eu l'attestation du plombier, qui atteste que la fuite a bien été identifiée et réparée.

Par conséquent, je n'ai pas pu obtenir de remboursement (même partiel) de la surconsommation d'eau.

Puis je réclamer quelque chose au propriétaire ?

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est à vous de surveiller votre compteur et d'alerter si vous constatez une surconsommation qui peut être due à une fuite.

Le bailleur a rempli son obligation car il a réparé l'origine de cette fuite.

Il n'y a pas de base légale pour demander un remboursement de la surconsommation, avec ou sans attestation du plombier.

La loi Wartsman ne s'applique pas dans votre cas.